

# Le dossier rwandais à l'ONU

L'Humanité, 11 mars 1993

LE Conseil de sécurité de l'ONU a examiné, dans la nuit de mardi à mercredi, le projet de résolution présenté par la France sur l'éventuel déploiement d'une force internationale de maintien de la paix au Rwanda, dont le statut reste à définir.

Le texte demande au secrétaire général Boutros Boutros-Ghali de préparer au plus vite un rapport sur un possible envoi de casques bleus pour

superviser un cessez-le-feu dans une « zone tampon », entre les troupes du président Juvenal Habyarimana et les forces du Front patriotique rwandais (FPR).

Cette force pourrait, a suggéré Paris, agir « conjointement » avec celles de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Pour le FPR, cette force doit être « à dominante OUA », ce qui ne semble pas être le vœu de Paris.